



PRÉVENTION ET SIGNALEMENT DES CAS DE RADICALISATION DJIHADISTE

3

Initier une démarche de signalement

Il s'agit de prévenir, voire d'éviter, le basculement vers un comportement violent, en accompagnant les radicalisés et leurs familles par des professionnels, sous la supervision des cellules adaptées au sein des préfectures de leur département de résidence.

En signalant, on protège non seulement l'intéressé en lui évitant de participer à un acte criminel (pour le sortir au plus tôt du chemin mortifère sur lequel il s'est engagé peut-être sans en avoir conscience) mais également la société contre de possibles prémeditations de meurtres. Prévenir c'est protéger. Appeler ne représente pas une mesure punitive, il s'agit d'une mesure préventive. Après un appel, les services de l'Etat s'appuient sur des spécialistes pour en évaluer le bien-fondé et le danger potentiel. Ils mettront en place un accompagnement adapté pour éviter que la situation ne se détériore.

Dans quels cas appeler ?

- Pour signaler une situation inquiétante, qui paraît menacer un proche ;
- Si vous avez un doute ou des questions sur une situation ;
- Pour obtenir des renseignements sur la conduite à tenir ;
- Pour être écouté(e), conseillé(e) dans vos démarches.

Appeler le numéro vert : **0 800 005 696**

Les appels sont strictement confidentiels, votre identité ne sera pas dévoilée.

Remplir le formulaire en ligne : <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr>

4

Que se passe-t-il après un signalement ?

Si la situation est jugée préoccupante par les services de l'Etat, la personne faisant l'objet du signalement ainsi que sa famille bénéficieront d'un accompagnement spécialisé et adapté à leur situation.

Votre identité ne sera pas dévoilée, les signalements sont strictement confidentiels. Même si vous n'êtes pas sûr d'avoir reconnu des combinaisons de signes de comportement suspect, vous pouvez sauver des vies. il est donc préférable d'appeler rapidement le numéro vert. Des spécialistes se chargeront de qualifier la situation de préoccupante ou non.

Signaler une situation ne vous sera jamais reproché. Faites le avant qu'il ne soit trop tard.

5

Signaler un contenu appelant à la haine ou faisant l'apologie du terrorisme sur Internet

Internet et les média sociaux favorisent la diffusion d'appels à la haine et de messages faisant l'apologie du terrorisme.

La liberté d'expression est un élément fondamental de notre société. Elle ne constitue toutefois pas un « passe-droit » pour tout rédiger et publier n'importe quoi sur Internet. En 2009, la plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recouvrement et d'orientation, également appelée PHAROS, a été mise en place par l'Etat pour signaler les comportements illicites sur internet.

Lorsque vous constatez des contenus appelant à la haine ou faisant l'apologie du terrorisme sur Internet, ne les partagez pas, ne les likez pas, ne les retweetez pas. Ayez le bon réflexe, signalez les sur :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr>



51, boulevard de La tour-Maubourg
75700 Paris 30 07
01 71 75 80 11
sgdsn.gouv.fr